



UMR 1041 INRA-AGROSUP

CESAER

Centre d'Economie et Sociologie
appliquées à l'Agriculture et aux Espaces Ruraux



Jeudi 7 novembre 2013
de 9h30 à 16h30

Journée « **Espaces ruraux et périurbains** » organisée par l'UMR CESAER (Inra-AgroSup Dijon)

La représentation des campagnes dans l'espace public est, de manière récurrente, celle d'un monde rural enclavé. Avec l'évolution du marché foncier, la concentration des élites en ville, l'appauvrissement de certaines zones, l'accroissement de la ségrégation sociale des espaces semble accentuer une telle perception. À distance de visions uniformisées ou de l'urgence médiatique, cette journée d'études a pour but de faire un point sur les connaissances relatives aux espaces ruraux et périurbains. Le pluriel s'impose en effet pour comprendre des territoires très différenciés socialement, mais qui sont également à la confluence de multiples évolutions économiques et institutionnelles. Répartition des populations sur le territoire, intercommunalité et présence des services publics, politiques régionales et fiscalité, enjeux environnementaux liés à l'usage des eaux ou de la terre, loisirs ou formes de mobilisations des ruraux : autant de sujets qui seront présentés de manière synthétique sous l'angle de leur actualité scientifique. L'enjeu est de proposer des analyses croisant les disciplines, mais aussi à différentes échelles – locale et nationale – pour éclairer les transformations économiques, sociales et institutionnelles des espaces ruraux et périurbains.

Cette journée, soutenue par le GIS Agrale et le département "*Sciences Sociales, Agriculture & Alimentation, Espace & Environnement*" de l'INRA, s'adresse particulièrement aux acteurs et décideurs publics impliqués et, plus largement à toutes les personnes concernées par les dynamiques contemporaines des espaces ruraux. Elle permettra la mise en avant des recherches menées sur la thématique au sein du département SAE2 en insistant notamment sur la richesse des regards disciplinaires croisés.

L'inscription est gratuite mais obligatoire.

Merci de renvoyer le coupon d'invitation ci-joint avant le 1er octobre 2013.

